

Sauf avis contraire, au plus tard le lendemain de la date de règlement, NOUS CONSIDERERONS QUE VOUS ETES D'ACCORD et nous paierons sous réserve que votre compte présente une provision suffisante.

Il n'est donc pas nécessaire de nous

retourner ce document. SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD POUR UN REGLEMENT TOTAL OU PARTIEL, veuillez dès réception de ce relevé nous communiquer PAR TELEPHONE et nous confirmer par écrit les montants refusés ainsi que les motifs de refus. SIGNATURE DATE

SASU FK2 114 AVENUE DES CHASSEENS 13120 GARDANNE

RELEVE DE LETTRES DE CHANGE	
DEMANDE D'ACCORD DE PAIEMEN	7

Date d'envoi 13/04/2023

Date de réponse **DES RECEPTION** Date de réglement 19/04/2023

N° ORDRE	TIREUR	REF. TIRE	* (1)	AV (2)	MONTANT	MON ORIG	DATE ECH.	MTT REFUSES	MOTIF DES REFUS
3582021	CENPAC	0004460079			1 601,71		19/04/23		
(1) A =	accepté B = billet à ordre avisé								
		N° de Compte	ə —		_T Total relevé-			Total refus	⊤ N° Relevé ⊤ Folio
146		21990688 EUR			1 601,71				11739 01

Votre Agence: 12 BD BONTEMPS - 13120 GARDANNE - Tél 04 42 51 73 30

Votre Interlocuteur: PUTTO DELPHINE (380)